

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 189

25 janvier 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|--|------|---|------|
| Abbes | 9028 | IREEF - One Finsbury Circus London Pro- | |
| Abbes | 9030 | pCo S.à r.l. | 9026 |
| Accelya Holding (Luxembourg) S.A. | 9066 | Lavaux Luxembourg S.à r.l. | 9029 |
| ACSONE SA, succursale de Luxembourg | | Leafy Holdco S.à r.l. | 9038 |
| | 9030 | Light Technics Europ S.A. | 9030 |
| Alpstar Capital Funds GP S.à r.l. | 9029 | Lingua Britannica S.à r.l. | 9032 |
| Am Déiregaard S.A. | 9029 | LNG Dental S. à r.l. | 9031 |
| AM Investissements | 9059 | LNG Immobilière S.à r.l. | 9031 |
| Bard Operations Center S.à r.l. | 9041 | LNG Invest S.A. | 9031 |
| BBF SAH | 9061 | LNJ Participations S.A. | 9032 |
| Bio Energy Invest S. à r.l. | 9060 | Locaserv S.A. | 9032 |
| Dexia Luxpart | 9072 | Locatrans S.à r.l. | 9032 |
| easycash S.à r.l. | 9033 | Luxair Commuter & Cie S.e.n.c. | 9032 |
| Echt S.A. | 9058 | LuxCo 113 S.à r.l. | 9052 |
| EIG Sete Holdings S.à r.l. | 9058 | Luxhope A.G. | 9027 |
| Fiat Finance and Trade Ltd | 9031 | Medimo Investissements S.A. S.P.F. | 9049 |
| Global Multimedia Associates SA | 9026 | Melopon S.A. | 9030 |
| HayFin Special Ops LuxCo 1 S.à r.l. | 9069 | Mettymedia S.à r.l. | 9028 |
| Holding Luxco 3 S.à r.l. | 9064 | Miland Holding s.à r.l. | 9026 |
| Hotel Asian Securities, S.à r.l. | 9072 | Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) | |
| Hussard 2B, S.à r.l. | 9072 | S.à r.l. | 9028 |
| Ilika S.à r.l. | 9057 | Nature Elements | 9028 |
| Immo-Bijoux S.A. | 9027 | Nouvelle Hostellerie de la Gare S.A. | 9069 |
| Immo-Capital S.A. | 9027 | PFCE Middle Holdco S.à r.l. | 9070 |
| Interparfums S.A. | 9026 | ProLogis Poland LXXII S.à r.l. | 9062 |
| Invicta Insurance Services S.A. Holding | | Quattro Luxembourg S.à r.l. | 9035 |
| SOPARFI | 9027 | Vantage Capital S.A. | 9044 |

Global Multimedia Associates SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.228.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Van Lierop / B. Correia / H. Van Lierop.

Référence de publication: 2012166808/10.

(120220297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

IREEF - One Finsbury Circus London PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.803.

Der Jahresabschluss zum 30 September 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012166894/10.

(120220311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Interparfums S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 45.802.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société INTERPARFUM S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 30 novembre 2012 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012166878/17.

(120220807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Miland Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.980.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire signée par les associés en date du 19 décembre 2012 que les résolutions suivantes ont été prises:

- Monsieur Ivo Hemelraad et Monsieur Wim Rits démissionnent de leur poste de gérant avec effet immédiat;
- Madame Charlotte Lahaije-Hultman, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant avec effet immédiat;
- Madame Asa Alund, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant avec effet immédiat;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167004/17.

(120220328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Luxhope A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 155.656.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 19/12/2012.
Référence de publication: 2012166982/10.
(120220188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Immo-Bijoux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 104.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012166858/10.

(120220393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Immo-Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012166859/10.

(120219871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Invicta Insurance Services S.A. Holding SOPARFI, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 31.517.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social Le 07 Décembre 2012

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- 1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:
- Monsieur Eeckman Jean-Pierre, Administrateur de société, né le 20 Mars 1938 à Bruxelles (Belgique), demeurant au 9, Drève du Prieuré -B- 1160 Bruxelles (Belgique).
 - Madame Eeckman Isabelle, Administrateur de société, demeurant au 100, Rue du Pinson -B-1170 Bruxelles (Belgique).
 - Madame Liliane Eeckman, administrateur de société, demeurant au 9, Drève du Prieuré -B-1160 Bruxelles (Belgique).

Est réélu Commissaire aux Comptes:

- IG INVESTMENTS S.A., société avec siège social au 63-65, Rue de Merl - L- 2146 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés N° B66562.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

- 2- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Eeckman Jean-Pierre aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l'Administrateur-Délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2012166850/24.

(120219951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Nature Elements, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 17B, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 144.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012167059/11.

(120220332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Mettymedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6230 Bech, 4A, rue de Consdorf.
R.C.S. Luxembourg B 43.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012167032/11.

(120220075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012167006/11.

(120221087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Abbes, Société Anonyme.

Siège social: L-9834 Holzthum, 25, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 102.175.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 décembre 2012

1. L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs suivants pour une durée de six années, leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Albert Georges administrateur et administrateur délégué, demeurant 25, rue Principale, L-9834 Holzthum;
- Madame Yvonne Scholtes administrateur, demeurant 25, rue Principale, L-9834 Holzthum;
- Monsieur Chris Georges administrateur, demeurant 25, rue Principale, L-9834 Holzthum.

2. L'Assemblée acte la démission du commissaire TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) R.C.S. Luxembourg B 142.867.

L'Assemblée nomme Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012167468/21.

(120221329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Alpstar Capital Funds GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 155.950.

EXTRAIT

Les gérants de la société ont pris note de la liquidation de l'associé DMF Partners Holding S.A. ainsi que du transfert de ses 25 parts sociales à l'entité chypriote DMF Corporation Holding (CY) Limited, enregistrée au 12, Egypt street, Nicosia, Chypre sous le numéro HE283 851.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20 décembre 2012.

Pour le compte de Alpstar Capital Funds GP S.à r.l.

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2012167449/16.

(120221423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Am Déiregaard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 130.757.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 10.10.2012 que:

- Monsieur Nico Rollinger est révoqué de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- Monsieur Jean-Jacques Scherer est révoqué de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

- G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 121820 est nommé commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.12.2012.

G.T. Experts Comptables s.à r.l.

Référence de publication: 2012167452/16.

(120221076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Lavaux Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 298, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 134.985.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales de la société "Lavaux Luxembourg S.à r.l.", en date du 21 Novembre 2012, que la société "ENTREPRISE MALEZIEUX", société anonyme, ayant son siège social à WOIPPY (F 57140) - 1 Rue Saint-Vincent, devenue associée à la place de la société "Lavaux Assainissement SAS" ayant son siège social à COSNES-ET-ROMAIN (F -54400) - route de Gorcy, suite à une transmission universelle de patrimoine intervenue entre les deux sociétés, à effet du 06 novembre 2011, a cédé 2 500 parts sociales à la société SAFIBRI, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, ayant son siège social à WOIPPY (F 57140) - 1 Rue Saint-Vincent.

Suite à cette convention de cession de parts sociales, la répartition des parts sociales est modifiée comme suit:

- la société SAFIBRI: 2 500 (deux mille cinq cents) parts sociales

Total: 2 500 (deux mille cinq cents) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Novembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012167415/22.

(120220597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Abbes, Société Anonyme.

Siège social: L-9834 Holzthum, 25, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 102.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012167469/11.

(120222194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

ACSONE SA, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 160.400.

*Procès-verbal***I. Présences**

Quatre personnes présentes sur cinq membres du CA

- Etienne Défalque - Président (EDF)
- Philippe Fontaine - Rapporteur (PHF)
- Stéphane Bidoul (SBI)
- Jean-Paul Daisomont (JPD) - par téléconférence

II. Documents de référence

Lettre de démission de Philip De Ridder.

III. Résumé des délibérations

Etienne Defalque fait part au CA de la lettre de démission de Philip De Ridder au Conseil d'Administration de la société Acson SA et de sa Succursale Luxembourgeoise.

IV. Actions et Décisions prises

Le CA acte et accepte la démission de Philip De Ridder en date du 12 novembre 2012.

V. Résultats des votes

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

VI. Signatures

Vendredi 16 novembre 2012.

Philippe Fontaine / Jean-Paul Daisomont.

Référence de publication: 2012167474/25.

(120221554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Melopon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 54.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168980/9.

(120222715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Light Technics Europ S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 160.844.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168931/9.

(120223377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

LNG Dental S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 7, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 110.622.

—
Constituée par-devant Me Henri HELLINCK, notaire de résidence à Mersch, en date du 16 août 2005, acte publié au Mémorial C no 22 du 4 janvier 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LNG DENTAL S.à r.l.

C&D – Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2012168935/13.

(120223318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

LNG Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 7, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 103.225.

—
Constituée par-devant Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2004, acte publié au Mémorial C no 1257 du 8 décembre 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LNG IMMOBILIERE S.à r.l.

C&D – Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2012168936/13.

(120223317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

LNG Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 7, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 103.226.

—
Constituée par-devant Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2004, acte publié au Mémorial C no 1257 du 8 décembre 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LNG INVEST S.A.

C&D – Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2012168937/13.

(120223316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Fiat Finance and Trade Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.500.

—
EXTRAIT

Monsieur Claudio Chiorazzi, domicilié professionnellement au 24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration en date du 14 décembre 2012, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pour FIAT FINANCE AND TRADE Ltd

Référence de publication: 2012167790/14.

(120222288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

LNJ Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 146.541.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168938/10.

(120223219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Locaserv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 47.939.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168939/10.

(120223218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Locatrans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 53, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 59.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168940/10.

(120223480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Lingua Britannica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 137.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168933/9.

(120222755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Luxair Commuter & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif.**Capital social: EUR 1.000,00.**

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.402.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée des associés tenue le 1^{er} janvier 2010, le mandat de commissaire aux comptes a été confié à la société PricewaterhouseCoopers Sàrl, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400 Route d'Esch et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65 477, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXAIR COMMUTER & CIE S.e.n.c.
Michel FOLMER

Référence de publication: 2012168954/15.

(120223192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

easycash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 118.066.

In the year two thousand and twelve, on the third day of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

WP IX LuxCo I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110184,

being the holder of one (1) class A share and one hundred three thousand nine hundred ninety-nine (103,999) class B shares,

here represented by Me Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 3, 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of easycash S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118066, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 26, 2006, number 1795 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Henri HELLINCKX, aforementioned, on March 12, 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on April 3, 2010, number 710.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company.
2. Decision to dissolve the Company.
3. Decision to appoint the liquidator and determination of its powers.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to transfer the Company's current registered office set at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg with effect as of December 1, 2012.

Second resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole member decides to dissolve the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the sole member decides to appoint AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74676 and having its registered office at 19, rue Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as liquidator.

The liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the general meeting of members in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge at its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholder in cash or in kind in its sole discretion. Subject to the Law, such distribution may take the form of advance payments of liquidation proceeds.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le troisième jour de décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

WP IX LuxCo I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110184,

titulaire d'une (1) part sociale de catégorie A et de cent trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (103.999) parts sociales de catégorie B,

ici représentée par Maître Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique d' easycash S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118066, constituée selon un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1795, le 26 septembre 2006, (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, prénoté, le 12 mars 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 710, le 3 avril 2010.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société.
2. Décision de dissoudre la Société.
3. Décision de nommer le liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après avoir examiné les points à l'ordre du jour, la partie comparante a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social actuel de la Société du 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Deuxième résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée et existante selon les lois applicables au Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès

du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676, ayant son siège social au 19, rue Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en qualité de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le liquidateur est autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans autre autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes à sa seule discrétion.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, faire une ou plusieurs délégations de ses pouvoirs dont il fixera lui-même l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature à sa seule discrétion. Sous réserve des dispositions de la Loi, cette distribution pourra prendre la forme d'avances sur le boni de liquidation.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A-L. GIRAUDEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC/2012/58156. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162154/137.

(120215123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Quattro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.001,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.990.

In the year two thousand and twelve, the twenty-eighth day of November.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Quattro Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.990, having a share capital of EUR 25,001.- (the Company), incorporated on September 4, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2534 of October 16, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on August 10, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2505 of October 18, 2011.

There appeared:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands and registered with Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number 20360, represented by its general partner, Bain Capital Investors, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);

2. Appointment of Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;

3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;

5. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands and registered with Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number 20360 as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Meeting further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Quattro Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 9A, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.990 et disposant d'un capital social de EUR 25.001,- (la Société), constituée le 4 septembre 2008, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-2534 le 16 octobre 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 10 août 2011, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-2505 le 18 octobre 2011.

A comparu:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. une société en commandite constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro 20360, représentée par son associé commandité, Bain Capital Investors, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Nomination de Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

et

6. Divers

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., une société en commandite, constituée et régie selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro B 20360, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en outre d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Estimation des frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16329. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161938/150.

(120213534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Leafy Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.298.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and fifteen cents (EUR 12,500.15.-) with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926 (the "Shareholder"),

hereby represented by M^e Marc Frantz, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 30 November 2012,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Leafy Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 19 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2859 of 24 November 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.298 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for the new share, with payment of a share premium in a total amount of fourteen million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 14,999,999.99) by the Shareholder and to accept full payment in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Subscriber declared to subscribe for the one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), together with the payment of a share premium of fourteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 14,999,999.99) and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of a receivable (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of fifteen million euro (EUR 15,000,000.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least in number and nominal value to the one (1) new share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), to be issued with a share premium in an aggregate amount of fourteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 14,999,999.99)."

The Report, which after being signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) divided into one million two hundred fifty thousand one (1,250,001) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente novembre,
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et quinze centimes (EUR 12.500,15), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par
demeurant professionnellement à Luxembourg,
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le novembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Leafy Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 19 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2859 du 24 novembre 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.298 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 14.999.999,99) par l'Associé à libérer intégralement par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire à la part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 14.999.999,99) et libérer intégralement cette part sociale souscrite par un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'Apport qui correspond au moins en nombre et valeur nominale à une (1) part sociale nouvelle, d'une valeur nominale d'un centime

d'euro (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 14.999.999,99).»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) divisé en un million deux cent cinquante mille et une (1.250.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2012, REM/2012/1558. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161112/166.

(120212889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Bard Operations Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.921.

In the year two thousand twelve, on the thirtieth day of November

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of "Bard Operations Center S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 165.921, incorporated by deed acted in the year two thousand eleven, on the twenty-eight of December, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 404 of the fifteenth of February in the year two thousand twelve, and whose Articles of Association have been amended by deed enacted on March 7, 2012, published in Mémorial C, number 1,040 of the twenty-fourth of April in the year two thousand twelve.

The meeting is presided by Mrs Flora Gibert, notary's clerck, residing at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Sara Lecomte, notary's clerck, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The partner present or represented and the number of shares it held is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the three thousand (3,000) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of the Company's financial year closing date from November 30 to December 31;

2.- Amendment of Article sixteen and Article seventeen of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action;

3.- Amendment of the Company's corporate object to take into consideration the activities performed by the branch "Bard Operations Center, Puerto Rico"

4.- Amendment of Article three of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action;

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolved to change the Company's financial year closing date from November 30 to December 31.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decided to amend the Article sixteen and the Article seventeen of the Articles which will henceforth have the following wordings:

" **Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st. Exceptionally, the first financial year begins on December 28th, 2011 and closes on December 31st, 2012."

" **Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet."

Third resolution:

The Sole Shareholder resolved to amend the Company's corporate object to take into consideration the activities performed by the branch "Bard Operations Center, Puerto Rico"

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decided to amend the Article three of the Articles which will henceforth has the following wording:

" **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, receivables, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

In addition, the Company may carry out any activities and processes necessary for operating the regional supply chain of the companies belonging to the same group of companies than the Company provided that the activities and services to be undertaken and provided will be in favour of and rendered within this group of companies and its affiliates, for the procurement practices in various areas as low cost manufacturing, supplier based cost improvement, the access to current technologies, the direction of the development, protection, and use of intangible property (which may include the ownership, development, and exploitation of intangible property), and for providing information technology services to other group companies.

The Company can perform all activities associated with or ancillary to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille douze, le trente novembre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Bard Operations Center S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 165.921, constituée suivant acte reçu le vingt huit décembre de l'an deux mille onze, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 404 du quinze février de l'an deux mille douze, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 7 mars 2012, publié au Mémorial C numéro 1,040 du vingt-quatre avril de l'an deux mille douze.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois mille (3.000) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Modification de la date de clôture de l'exercice social de la Société du 30 novembre au 31 décembre;
- 2.- Modification afférente de l'Article seize et de l'Article dix-sept des statuts;
- 3 - Modification de l'objet social de la société afin de prendre en compte les activités effectuées par la succursale "Bard Operations Center, Puerto Rico"
- 4.- Modification afférente de l'Article trois des statuts;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique a décidé de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 novembre au 31 décembre.

Deuxième résolution:

En conséquence des décisions qui viennent d'être prises, l'Assemblée a décidé de modifier l'article seize et l'article dix-sept des Statuts qui auront dès lors la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre. Exceptionnellement, l'exercice social commençant le 28 décembre 2011 se termine le 31 décembre 2012.»

« **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social de la société afin de prendre en compte les activités effectuées par la succursale «Bard Operations Center, Puerto Rico».

Quatrième résolution:

En conséquence des décisions qui viennent d'être prises, l'Assemblée décide de modifier l'article trois des Statuts qui aura dès lors la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquiescer par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre

manière tous titres, créances, droits, valeurs, et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les vendre ou les céder en tout ou en partie, pour un prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant, de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

En outre, la Société peut exercer toutes les activités et les processus nécessaires au fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement régionale des sociétés appartenant au même groupe de sociétés que la Société à condition que les activités et les services qui seront engagés et fournis seront entrepris pour le bien du groupe de sociétés et de leurs filiales, pour l'obtention de pratiques en matière de passation des marchés dans divers domaines tel que la fabrication à faible coût, l'amélioration des coûts d'acquisition, l'accès aux nouvelles technologies, l'orientation du développement, la protection, et l'utilisation des biens incorporels (qui peuvent inclure la propriété, le développement et l'exploitation des biens incorporels), et pour fournir des services de technologie de l'information à d'autres sociétés du groupe.

La Société peut réaliser toutes les activités associées ou connexes à tous les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57707. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161492/159.

(120213699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Vantage Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 173.371.

STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089,

représentée par Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 3 décembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Vantage Capital S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5.

5.1. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) par action.

5.2. Le capital social de la Société est composé d'une (1) classe d'actions ordinaires, représentées par un total de trois mille cent (3.100) actions ordinaires, et de dix (10) classes d'actions rachetables, chaque classe étant composée de dix (10) actions rachetables (collectivement les «Actions de Classes B à K»).

Le capital social à la date de la constitution de la Société peut être divisé de la manière suivante:

trois mille cent (3.100) actions de classe A (les «Actions de Classe A»);

dix (10) actions de classe B (les «Actions de Classe B»);

dix (10) actions de classe C (les «Actions de Classe C»);

dix (10) actions de classe D (les «Actions de Classe D»);

dix (10) actions de classe E (les «Actions de Classe E»);

dix (10) actions de classe F (les «Actions de Classe F»);

dix (10) actions de classe G (les «Actions de Classe G»);

dix (10) actions de classe H (les «Actions de Classe H»);

dix (10) actions de classe I (les «Actions de Classe I»);

dix (10) actions de classe J (les «Actions de Classe J»); et

dix (10) actions de classe K (les «Actions de Classe K»).

5.3. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément à l'article 16 des statuts et à la Loi de 1915, avec ou sans création de nouvelles classes d'actions.

5.4. Le rachat des Actions de Classes B à K est autorisé dans la limite de la loi applicable et des statuts et sera soumis au vote unanime de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, laquelle ne peut voter le rachat que d'une (1) seule classe d'action au cours d'une année calendaire ou financière. Un tel rachat doit immédiatement être suivi d'une réduction du capital social de la Société par annulation des actions rachetées, et le présent article 5 devra être modifié en conformité avec cette annulation.

5.5. Le prix de rachat des Actions de Classes B à K sera établi comme suit:

- chaque classe d'actions B à K donne droit à son/ses détenteur(s) à quatre-vingt-dix pour cent (90%) des bénéfices non distribués tels qu'arrêtés par les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice antérieur à celui au cours duquel la décision de rachat des actions est votée, ou

- quand les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la valeur nominale des actions, le prix de rachat d'une classe d'action doit seulement être égal au montant de la situation nette divisée par le nombre total de actions existantes.

5.6. Le droit aux dividendes est attaché aux actions de la Société sans considération de leur classe. La distribution de dividende se calculera au prorata du nombre total d'actions représentant le capital social de la Société.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

CESSION D' ACTIONS

La cession d'actions entre actionnaires est libre.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunération convenus. Les autres

actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires. Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un tel accord unanime, le prix de rachat se calcule d'office sur la base des fonds propres du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès d'un actionnaire les actions ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts desdits héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent. Le prix en sera payable, sans intérêts, à l'expiration d'une année suivant l'acquisition.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent et en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les trois mille deux cents (3.200) actions ont été souscrites par la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Timothy VANDEVELDE, administrateur de société, demeurant à F-75002 Paris, 12, rue des Jeuneurs.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare;
- La société à responsabilité limitée Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2112. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162958/252.

(120214415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Medimo Investissements S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 173.389.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Yves SCHMIT, comptable, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"D.A.L. HOLDING S.A., SPF", établie et ayant son siège à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 17.995, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être sousmises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «Medimo Investissements S.A. S.P.F.» (la «Société»), société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital

autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces

moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du onze mai deux mille sept relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et à la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Toutes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique, "D.A.L. HOLDING S.A., SPF", établie et ayant son siège à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 17995, pré-qualifiée.

L'actionnaire unique déclare que toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.500,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Yves SCHMIT, comptable, né à Esch-sur-Alzette le 14 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

b) Madame Carine BITTLER, administrateur de sociétés, née à Horgenzell (D) le 10 octobre 1949, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

c) Monsieur Gernot KOS, administrateur de sociétés, né à Eisenstadt (Autriche) le 23 janvier 1970, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: La société à responsabilité limitée "G.T. Experts Comptables S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 121.917.

4. La durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

5. L'adresse de la société est fixée à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au comparant agissant en sa dite qualité, connu du notaire instrumentaire, par nom, prénom, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16136. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162665/181.

(120214874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

LuxCo 113 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 157.167,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.299.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of November,

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Korea Exchange Bank, a company incorporated and existing under the laws of Korea, having its registered office at 181, Euljiro2(i)-ga, Jung-gu, Seoul, Korea, registered with the Supreme Court under number 110111-0672538, acting as trustee for the Specified Money Trust, a trust established pursuant to a trust agreement entered into between the Trustee and National Pension Services Korea on 4 May 2010 and existing under the laws of Korea,

duly represented by Ms. Christine Kröger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 November 2012 in Seoul, Korea.

Said proxy, which has been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to, and filed with the present deed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of LuxCo 113 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152299, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, a notary residing in Luxembourg, on 18 March 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 990,

dated 11 May 2010, as first amended on 30 December 2010 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, published in the Mémorial C, Réueil des Sociétés et Associations under number 962 on 11 May 2011 (the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by a total amount of nine thousand nine hundred and thirty-seven euros (EUR 9,937) in order to bring it from its current amount of one hundred forty-seven thousand two hundred and thirty euros (EUR 147,230) up to a new amount of one hundred fifty-seven thousand one hundred and sixty-seven euros (EUR 157,167), through the issuance of (i) two thousand eight hundred and twenty-six (2,826) new Class A Shares, (ii) one thousand one hundred and fifty-nine (1,159) new Class B Shares, (iii) one thousand four hundred and seven (1,407) new Class C Shares, (iv) one thousand two hundred and thirty-six (1,236) new Class D Shares, (v) two thousand and ten (2,010) new Class E Shares, (vi) five hundred and forty-four (544) new Class F Shares, (vii) six hundred and four (604) new Class G Shares, and (viii) one hundred and fifty-one (151) new Class H Shares of the Company, each share of each class having a par value of one euro (EUR 1), all new shares to be fully paid up through the contribution in kind of a portion of a certain interest free claim held by the Sole Shareholder against the Company, such portion corresponding in value to the nominal value of all such new shares; and

2. Subsequent amendment of article 6.1. and article 6.2. of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of nine thousand nine hundred and thirty-seven euros (EUR 9,937) ,

in order to bring it from its current amount of one hundred forty-seven thousand two hundred and thirty euros (EUR 147,230) up to a new amount of one hundred fifty-seven thousand one hundred sixty-seven euros (EUR 157,167),

through the issuance of (i) two thousand eight hundred and twenty-six (2,826) new Class A Shares, (ii) one thousand one hundred and fifty-nine (1,159) new Class B Shares, (iii) one thousand four hundred and seven (1,407) new Class C Shares, (iv) one thousand two hundred and thirty-six (1,236) new Class D Shares, (v) two thousand and ten (2,010) new Class E Shares, (vi) five hundred and forty-four (544) new Class F Shares, (vii) six hundred and four (604) new Class G Shares, and (viii) one hundred and fifty-one (151) new Class H Shares of the Company, each share of each class having a par value of one euro (EUR 1).

Intervention - Subscription - Payment

All of the:

- two thousand eight hundred and twenty-six (2,826) Class A Shares,
- one thousand one hundred and fifty-nine (1,159) Class B Shares,
- one thousand four hundred and seven (1,407) Class C Shares,
- one thousand two hundred and thirty-six (1,236) Class D Shares,
- two thousand and ten (2,010) Class E Shares,
- five hundred and forty-four (544) Class F Shares,
- six hundred and four (604) Class G Shares, and
- one hundred and fifty-one (151) Class H Shares of the Company, have been subscribed by the Sole Shareholder, aforementioned, represented by Ms. Christine Kroger, aforementioned,

and the total subscription price of all such shares in the aggregate amount of nine thousand nine hundred thirty-seven euros (EUR 9,937) has been fully paid up through the contribution in kind of a portion of a certain existing, due and certain interest free claim held by the Sole Shareholder against the Company with a value of nine thousand nine hundred thirty-seven euros (EUR 9,937).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

As a result of the issuance of the new Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, and Class H Shares of the Company, the share capital of the Company, which now amounts to one hundred fifty-seven thousand one hundred and sixty-seven euros (EUR 157,167), is now composed and held as follows:

- twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), subscribed for by the Sole Shareholder;
- forty-one thousand one hundred and forty-six (41,146) Class A Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of forty-one thousand one hundred and forty-six euros (EUR 41,146), subscribed by the Sole Shareholder;

- sixteen thousand eight hundred and seventy-two (16,872) Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of sixteen thousand eight hundred and seventy-two euros (EUR 16,872), subscribed by the Sole Shareholder;
- twenty thousand four hundred and eighty (20,480) Class C Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of twenty thousand four hundred and eighty euros (EUR 20,480), subscribed by the Sole Shareholder;
- seventeen thousand nine hundred and ninety-nine (17,999) Class D Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of seventeen thousand nine hundred and ninety-nine euros (EUR 17,999), subscribed by the Sole Shareholder;
- twenty-nine thousand two hundred and sixty-two (29,262) Class E Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of twenty-nine thousand two hundred and sixty-two euros (EUR 29,262), subscribed by the Sole Shareholder;
- seven thousand nine hundred and nineteen (7,919) Class F Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of seven thousand nine hundred and nineteen euros (EUR 7,919), subscribed by the Sole Shareholder;
- eight thousand seven hundred and ninety-four (8,794) Class G Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of eight thousand seven hundred and ninety-four euros (EUR 8,794), subscribed by the Sole Shareholder; and
- two thousand one hundred ninety-five (2,195) Class H Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing a total amount of two thousand one hundred ninety-five (EUR 2,195) subscribed by the Sole Shareholder.

Second resolution:

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend provisions of article 6.1. and article 6.2. of the Company's articles of association, which shall now read as follows:

" Art. 6.

6.1 The Company's share capital is set at one hundred fifty-seven thousand one hundred and sixty-seven euros (EUR 157,167), consisting of one hundred fifty-seven thousand one hundred and sixty-seven (157,167) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

6.2 The one hundred fifty-seven thousand one hundred and sixty-seven (157,167) shares representing the share capital of the Company are divided into nine (9) classes of shares, as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each;
- Forty-one thousand one hundred and sixty-four (41,146) Class A Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each;
- Sixteen thousand eight hundred and seventy-two (16,872) Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each;
- Twenty thousand four hundred and eighty (20,480) Class C Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each;
- Seventeen thousand nine hundred and ninety-nine (17,999) Class D Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each;
- Twenty-nine thousand two hundred and sixty-two (29,262) Class E Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each;
- Seven thousand nine hundred and nineteen (7,919) Class F Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each;
- Eight thousand seven hundred and ninety-four (8,794) Class G Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each; and
- Two thousand one hundred and ninety-five (2,195) Class H Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le septième jour de novembre,

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Korea Exchange Bank, une société régie par les lois de la Corée du Sud, ayant son siège social sis 181, Euljiro2(i)-ga, Jung-gu, Séoul, Corée du Sud, inscrite au registre de la Cour suprême de Corée sous le numéro 110111-0672538, agissant en tant qu'agent fiduciaire de Specified Money Trust, un trust établi en vertu d'un pacte conclu entre l'Agent Fiduciaire et National Pension Services Korea le 4 mai 2010 et régi par les lois de la Corée du Sud,

dûment représentée par Melle Christine Kroger, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Séoul, Corée du Sud, le 6 novembre 2012.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (Associée Unique) de LuxCo 113 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152299, ayant son siège social sis 1, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 mai 2010 sous le numéro 990, et dont les statuts ont été modifiés pour la première fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 mai 2011 sous le numéro 962 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a considéré l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de neuf mille neuf cent trente-sept euros (EUR 9.937), dans le but de porter ce premier de son montant actuel de cent quarante-sept mille deux cent trente euros (EUR 147.230) à un nouveau montant de cent cinquante-sept mille cent soixante-sept euros (EUR 157.167), par l'émission de (i) deux mille huit cent vingt-six (2.826) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, (ii) mille cent cinquante-neuf (1.159) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, (iii) mille quatre cent sept (1.407) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C, (iv) mille deux cent trente-six (1.236) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D, (v) deux mille dix (2.010) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cinq cent quarante-quatre (544) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F, (vii) six cent quatre (604) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G et (viii) cent cinquante-et-une (151) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H, les parts sociales de chaque catégorie ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, lesdites parts sociales seront intégralement payées par l'apport en nature d'une partie d'une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société, le montant des créances apportées correspondant en valeur à la valeur nominale de l'ensemble des nouvelles parts sociales; et

2. Modification corrélative de l'article 6.1. et de l'article 6.2. des statuts de la Société.

Après avoir considéré les différents éléments portés à l'ordre du jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de neuf mille neuf cent trente-sept euros (EUR 9.937),

à l'effet de porter ce dernier de son montant actuel de cent quarante sept mille deux cents trente euros (EUR 147.230) à un nouveau montant de cent cinquante-sept mille cent soixante-sept euros (EUR 157.167),

par l'émission de a) deux mille huit cent vingt-six (2.826) Parts Sociales de Catégorie A, b) mille cent cinquante-neuf (1.159) Parts Sociales de Catégorie B, mille quatre cent sept (1.407) Parts Sociales de Catégorie C, mille deux cent trente-six (1.236) Parts Sociales de Catégorie D, deux mille dix (2.010) Parts Sociales de Catégorie E, cinq cent quarante-quatre (544) Parts Sociales de Catégorie F, six cent quatre (604) Parts Sociales de Catégorie G et cent cinquante-et-une (151) Parts Sociales de Catégorie H, ayant toutes une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

Toutes les:

- deux mille huit cent vingt-six (2.826) Parts Sociales de Catégorie A,
- mille cent cinquante-neuf (1.159) Parts Sociales de Catégorie B,
- mille quatre cent sept (1.407) Parts Sociales de Catégorie C,
- mille deux cent trente-six (1.236) Parts Sociales de Catégorie D,
- deux mille dix (2.010) Parts Sociales de Catégorie E,
- cinq cent quarante-quatre (544) Parts Sociales de Catégorie F,
- six cent quatre (604) Parts Sociales de Catégorie G, et
- cent cinquante-et-une (151) Parts Sociales de Catégorie H,

ont été souscrites par l'Associé Unique, susmentionné, dûment représenté par Melle Christine Kröger, susmentionné,

et le prix de souscription total de toutes les nouvelles parts sociales, s'élevant à neuf mille neuf cent trente-sept euros (EUR 9.937), a été entièrement libéré par l'apport en nature d'une partie d'une créance due et exigible détenue par l'Associé Unique contre la Société, ayant une valeur de neuf mille neuf cent trente-sept euros (EUR 9.937).

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de l'apport réalisé ont été présentés au notaire soussigné.

En conséquence de l'émission de ces nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G et Parts Sociales de Catégorie H de la Société, le capital social de la Société, qui s'élève désormais à un montant de cent cinquante-sept mille cent soixante-sept euros (EUR 157.167), est dès-lors composé et détenu comme suit:

- douze mille cinq cent Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant un montant total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), souscrites par l'Associée Unique;

- quarante-et-un mille cent quarante-six (41.146) Parts Sociales de Catégorie A, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant un montant total de quarante-et-un mille cent quarante-six euros (EUR 41.146), souscrites par l'Associée Unique;

- seize mille huit cent soixante-douze (16.872) Parts Sociales de Catégorie B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant un montant total de seize mille huit cent soixante-douze euros (EUR 16.872), souscrites par l'Associée Unique;

- vingt mille quatre cent quatre-vingts (20.480) Parts Sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant un montant total de vingt mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 20.480), souscrites par l'Associée Unique;

- dix-sept mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (17.999) Parts Sociales de Catégorie D, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant un montant total de dix-sept mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf euros (EUR 17.999), souscrites par l'Associée Unique;

- vingt-neuf mille deux cent soixante-deux (29.262) Parts Sociales de Catégorie E, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant un montant total de vingt-neuf mille deux cent soixante-deux euros (EUR 29.262), souscrites par l'Associée Unique;

- sept mille neuf cent dix-neuf (7.919) Parts Sociales de Catégorie F, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant un montant total de sept mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 7.919), souscrites par l'Associée Unique;

- huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze (8.794) Parts Sociales de Catégorie G, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant un montant total de huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 8.794), souscrites par l'Associée Unique; et

- deux mille cent quatre-vingt-quinze (2.195) Parts Sociales de Catégorie H, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant un montant total de deux mille cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 2.195), souscrites par l'Associée Unique.

Deuxième résolution:

Suite à l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Associée Unique décide que l'article 6.1. et l'article 6.2. des statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

« Art. 6.

6.1 Le capital Social de la Société est fixé à un montant de cent cinquante-sept mille cent soixante-sept euros (EUR 157.167), et est composé de cent cinquante-sept mille cent soixante-sept (157.167) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

6.2 Les cent cinquante-sept mille cent soixante-sept (157.167) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social, sont divisées en neuf (9) catégories, comme suit:

- douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- quarante-et-un mille cent quarante-six (41.146) Parts Sociales de Catégorie A, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- seize mille huit cent soixante-douze (16.872) Parts Sociales de Catégorie B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- vingt mille quatre cent quatre-vingts (20.480) Parts Sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- dix-sept mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (17.999) Parts Sociales de Catégorie D, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- vingt-neuf mille deux cent soixante-deux (29.262) Parts Sociales de Catégorie E, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- sept mille neuf cent dix-neuf (7.919) Parts Sociales de Catégorie F, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze (8.794) Parts Sociales de Catégorie G, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune; et

- deux mille cent quatre-vingt-quinze (2.195) Parts Sociales de Catégorie H, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Kroger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2012. LAC/2012/52458. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163363/260.

(120215927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Ilika S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.066.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

Ont comparu:

- 1) Monsieur Gino Taranto, gérant de société, né le 21 août 1966 à Mont-Saint-Martin, France,
- 2) Madame Anne-Marie Poncin, épouse Gino Taranto, responsable de boutique, née le 6 mars 1967 à Longwy, France, mariés sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, demeurant ensemble au 83, rue Titelberg, L-4887 LAMADELAINE.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "ILIKA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2721 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Alphonse Weicker, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 1549 du 14 août 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117066.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "ILIKA S.à r.l.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-), entièrement libérées.

III.- Que les comparants, en leur qualité de seuls associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "ILIKA S.à r.l."

IV.- Que les comparants sont propriétaires de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant que seuls associés ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que les comparants déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2721 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Alphonse Weicker.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.Taranto, A.-M.Poncin, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16639. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163302/45.

(120216334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

EIG Sete Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 166.120.

Mit der Gründung der Gesellschaft EIG Sete Parent S.à r.l. am 11. Januar 2012 hat der Gesellschafter TCW Energy Fund XIV L.P. der Gesellschaft EIG Sete Holdings S.à r.l., Inhaber von 4.518 Anteilen sämtliche Anteile an EIG Sete Parent S.à r.l. transferiert.

Mit der Gründung der Gesellschaft EIG Sete Parent S.à r.l. am 11. Januar 2012 hat der Gesellschafter TCW Energy Fund XIV-A L.P. der Gesellschaft EIG Sete Holdings S.à r.l., Inhaber von 5.057 Anteilen sämtliche Anteile an EIG Sete Parent S.à r.l. transferiert.

Mit der Gründung der Gesellschaft EIG Sete Parent S.à r.l. am 11. Januar 2012 hat der Gesellschafter TCW Energy Fund XIV-B L.P. der Gesellschaft EIG Sete Holdings S.à r.l., Inhaber von 839 Anteilen sämtliche Anteile an EIG Sete Parent S.à r.l. transferiert.

Mit der Gründung der Gesellschaft EIG Sete Parent S.à r.l. am 11. Januar 2012 hat der Gesellschafter TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P. der Gesellschaft EIG Sete Holdings S.à r.l., Inhaber von 3.026 Anteilen sämtliche Anteile an EIG Sete Parent S.à r.l. transferiert.

Mit der Gründung der Gesellschaft EIG Sete Parent S.à r.l. am 11. Januar 2012 hat der Gesellschafter Energy Fund XV L.P. der Gesellschaft EIG Sete Holdings S.à r.l., Inhaber von 5.213 Anteilen sämtliche Anteile an EIG Sete Parent S.à r.l. transferiert.

Mit der Gründung der Gesellschaft EIG Sete Parent S.à r.l. am 11. Januar 2012 hat der Gesellschafter Energy Fund XV-A L.P. der Gesellschaft EIG Sete Holdings S.à r.l., Inhaber von 3.558 Anteilen sämtliche Anteile an EIG Sete Parent S.à r.l. transferiert.

Mit der Gründung der Gesellschaft EIG Sete Parent S.à r.l. am 11. Januar 2012 hat der Gesellschafter Energy Fund XV-B L.P. der Gesellschaft EIG Sete Holdings S.à r.l., Inhaber von 3.440 Anteilen sämtliche Anteile an EIG Sete Parent S.à r.l. transferiert.

Mit der Gründung der Gesellschaft EIG Sete Parent S.à r.l. am 11. Januar 2012 hat der Gesellschafter Energy Fund XV (Cayman) L.P. der Gesellschaft EIG Sete Holdings S.à r.l., Inhaber von 2.789 Anteilen sämtliche Anteile an EIG Sete Parent S.à r.l. transferiert.

Mit der Gründung der Gesellschaft EIG Sete Parent S.à r.l. am 11. Januar 2012 hat der Gesellschafter TEP Equity Holdings LLC der Gesellschaft EIG Sete Holdings S.à r.l., Inhaber von 1.560 Anteilen sämtliche Anteile an EIG Sete Parent S.à r.l. transferiert.

Die Anteile der Gesellschaft werden seitdem wie folgt gehalten:

EIG Sete Parent S.à r.l. 30.000 Anteile

Luxemburg, 13. Dezember 2012.

Unterschriften

Bevollmächtigte

Référence de publication: 2012163202/40.

(120215909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Echt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 101.821.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le sept décembre,

s'est tenue par-devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme ECHT S.A., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 946 du 23 septembre 2004 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 101.821.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich, qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John Patrick dit Sean O'Brien, avocat, demeurant à Bereldange.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les 500 actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes qui seront approuvées à l'unanimité:

1. Monsieur John Patrick dit Sean O'BRIEN, avocat, né à Wexford, Irlande, le 17 août 1961, demeurant à L-7243 Bereldange, 37, rue du X Octobre, est devenu l'actionnaire unique de la Société;

2. que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'actionnaire unique;

3. que l'actionnaire reprend par la présente tous les actifs de la Société et qu'il prendra en charge tout le passif de la Société et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

4. que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat;

5. que décharge est donnée aux administrateurs en exercice à ce jour et au commissaire de la Société;

6. que pour autant que de besoin, Monsieur John Patrick dit Sean O'BRIEN, susvisé, prend la qualité de liquidateur de la Société;

7. que les livres, documents et pièces relatives à la Société seront conservés pendant un délai de 5 ans à L-7243 Bereldange, 37, rue du X Octobre.

8. que la société est partant liquidée et la liquidation est clôturée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 17.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. BARATON, M. HOFFMANN, S. O'BRIEN, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 10 décembre 2012. Relation: CAP/2012/4752. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163196/48.

(120215699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

AM Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 127.781.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

la société "NEWMASER ASSOCIATES S.A." B.V.I., établie et ayant son siège social à Road Town, British Virgin Islands, inscrite à The International Business Companies Act, in the Territory of the British Virgin Islands, sous le numéro 359933 (le "Mandant"), dûment représenté par Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que AM Investissements ("la Société"), ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 127781, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 15 mai 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 juin 2007, numéro 1308.

II. Que le Mandant est le propriétaire de cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-), représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire pré-mentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Liegeois, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163071/45.

(120216328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Bio Energy Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.422.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Lionel Bonifazzi, né le 14 avril 1980 à Algrange (France), avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), agissant suivant une procuration qui lui a été donnée sous seing privé laquelle restera annexée au présent acte en sa qualité de mandataire spécial ("le Mandataire") de Man Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social situé à 40 avenue Monterey L-2163 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110307 ("le Mandant).

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Bio Energy Invest S.à r.l., ayant son siège social situé à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey (Grand-Duché de Luxembourg) a été constituée suivant acte reçu le 30 août 2005 par devant Maître Alphonse Lentz, notaire demeurant à Remich, publié au Mémorial C numéro 1459 en date du 27 décembre 2005, et qu'elle est immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110 422 ("la Société");

II.- que le capital social de la Société s'élève à 52.500,-eur, représentés par 420 parts sociales d'une valeur nominale de 125,-eur chacune intégralement libérées;

III.- que son Mandant est l'unique propriétaire juridique et économique de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société et de ce fait il se nomme liquidateur de la Société;

IV.- que son Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et dans ce respect, qu'il dispose entre autre d'un bilan intermédiaire de la Société arrêté à la date des présentes, lequel bilan intermédiaire signé par le Mandataire et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte;

V.- que son Mandant, en ses qualités d'associé unique et de liquidateur de la Société reprend irrévocablement et sans condition à sa charge l'ensemble du passif et les engagements financiers, présents et futurs, connus et inconnus, ainsi que tous les actifs de la Société et que la liquidation de la Société est de ce fait achevée immédiatement sans préjudice du fait qu'il continue à répondre personnellement de tous les engagements sociaux;

VI.- qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute;

VII.- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

VIII.- que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16615. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163087/50.

(120216335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

BBF SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 46.733.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Davide BARONI, gérant de sociétés, demeurant 47, rue Bure Crève-Coeur, B-4040 Herstal, ici représentée par Monsieur Philippe MONET, gérant, demeurant professionnellement à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en ses dites qualités a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme «BBF SAH», établie et ayant son siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46733, a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 26 janvier 1994, publié au Mémorial C n°209 du 4 février 1994.

II. - Que le capital social de la société anonyme «BBF SAH», préqualifiée, s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq EUROS (€ 25.-), entièrement libérées;

III. - Que le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financières de la susdite société anonyme «BBF SAH».

IV. - Que le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V.- Qu'un bilan de clôture de la société anonyme «BBF SAH» a été établi au 5 décembre 2012, dont un exemplaire restera annexé au présent acte.

VI . - Que le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare que les dettes connues seront payées, que les actifs lui seront attribués et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VII . - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

IXI. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Monet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16669. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163097/50.

(120216324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

ProLogis Poland LXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.536.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the Third day of December,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Prologis Developments Holding S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 69082,

by virtue of a proxy given on 30 November 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland LXXII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 12 January 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 750 of 13 April 2006 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since that day;

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis Developments Holding S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 3 December 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 3 December 2012 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EURO (1,000.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Prologis Developments Holding S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland LXXII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant du 12 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 750 du 13 avril 2006 (la «Société»). Les statuts n'ont pas modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis Developments Holding S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 3 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 3 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57876. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163489/98.

(120215327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Holding Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.303.

In the year two thousand and twelve, on the third day of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Apax WW Nominees Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 04693597 (the "Sole Shareholder"), represented by Mrs Cindy Teixeira, private employee, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 November 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexes to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole member of Holding Luxco 3 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 152303 and incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on 18th March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 996 of 12th May 2010. The articles of association have not been amended since today,

- The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1) The Sole Shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

a) Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company.

b) Appointment of FAcTS Services S.A. as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator, granting the liquidator the largest powers provided for by law.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole Shareholder decided to dissolve the Company and put it into liquidation. The Sole Shareholder noted that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder appointed FAcTS Services S.A., a société anonyme, with registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 98790, as liquidator of the Company.

The largest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), are granted to the liquidator by the sole member. The Sole Shareholder authorises the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the Law without any special authorisation from the sole member, if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder dispenses the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidator is authorised, to the extent required, to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Apax WW Nominees Limited, une limited company, constituée et existant selon les lois du Pays de Galles et d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom, et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597 (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Cindy Teixeira, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 28 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associé unique de Holding Luxco 3 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152303, et constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 996 du 12 mai 2010.

- Que le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1) L'Associé Unique détient la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

a) Décision de mettre la Société en liquidation et dissolution de la Société.

b) Désignation de FAcTS Services S.A. en tant que liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur conférant au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi.

A la suite de quoi, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'associé unique a noté que la Société existe pour les seuls besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a nommé FAcTS Services S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98790, en tant que liquidateur de la Société.

L'Associé Unique confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique autorise par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé par l'Associé Unique de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure requise, de procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il estime opportun.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société sont estimés à mille Euros (1.000,-EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: C. Teixeira, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57869. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162523/113.

(120215145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Accelya Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.787.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Accelya Holding (Luxembourg) S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127 787 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 April 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on 29 June 2007, number 1314. The articles of association have been last amended on 29 March 2012 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, published on 12 May 2012 in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1199.

The meeting was opened at 11.00 a.m with Mrs Ghislaine GRYP, maître en droit, professionally residing in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary and as scrutineer Mr Matthias LE PAN.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven thousand two hundred thirty-four euro (EUR 7,234.-) in order to increase it from its current amount of seven million ninety-eight thousand forty euro (EUR 7,098,040.-) up to an amount of seven million one hundred five thousand two hundred seventy-four euro (EUR 7,105,274.-) through the issue of seven thousand two hundred thirty-four (7,234) ordinary shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) per share;

2. Subsequent amendment to the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to read as follows:

- " **Art. 6.** The share capital is set at seven million one hundred five thousand two hundred seventy-four euro (EUR 7,105,274.-) consisting of seven million one hundred five thousand two hundred seventy-four (7,105,274) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) per share".

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - The proxies of the represented shareholders, initialised ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand two hundred thirty-four euro (EUR 7,234.-) in order to increase it from its current amount of seven million ninety-eight thousand forty euro (EUR 7,098,040.-) up to an amount of seven million one hundred five thousand two hundred seventy-four (EUR 7,105,274.-) through the issue of seven thousand two hundred thirty-four (7,234) ordinary shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

The newly issued shares have been subscribed by Accelya Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 31.034.-, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 123 755, to seven thousand two hundred thirty-four (7,234) ordinary shares for a total subscription price of one hundred nine thousand five hundred thirty-seven euro and ninety-five euro cent (EUR 109,537.95).

The amount of one hundred nine thousand five hundred thirty-seven euro and ninety-five euro cent (EUR 109,537.95) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Out of the total subscription price of one hundred nine thousand five hundred thirty-seven euro and ninety-five euro cent (EUR 109,537.95), an amount of seven thousand two hundred thirty-four (EUR 7,234.-) is allocated to the share capital of the Company and an amount of one hundred two thousand three hundred three euro and ninety-five euro cent (EUR 102,303.95) is allocated to the share premium account.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at seven million one hundred five thousand two hundred seventy-four euro (EUR 7,105,274.-) consisting of seven million one hundred five thousand two hundred seventy-four (7,105,274) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) per share".

Estimate of costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to 1.400 Euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Accelya Holding (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 787, constituée par acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand Duché de Luxembourg, en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 29 Juin 2007, sous le numéro 1314. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 mars 2012, suivant acte de Maître Joseph Elvinger, publié au le 12 mai 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1199.

L'assemblée s'est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mme. Ghislaine GRYP, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président de l'assemblée,

Qui désigne comme secrétaire et comme scrutateur M. Matthias LE PAN.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - La présente assemblée extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept mille deux cent trente-quatre euro (EUR 7.234,-) afin de le porter de son montant actuel de sept million quatre-vingt-dix-huit mille quarante euro (EUR 7.098.040,-) à un montant de sept millions cent cinq mille deux cent soixante-quatorze euro (EUR 7.105.274,-) par l'émission de sept mille deux cent trente-quatre (7.234) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action;

2. Modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui se lira désormais tel qu'il suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept millions cent cinq mille deux cent soixante-quatorze euro (EUR 7.105.274,-) représenté par sept million cent cinq mille deux cent soixante-quatorze (7.105.274) actions ordinaires, d'une valeur de un euro (EUR 1.-) chacune.

II. - Les actionnaires présents, ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Resteront pareillement annexes aux présents les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

VI. - L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. - La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille deux cent trente-quatre euro (EUR 7.234,-) afin de le porter de son montant actuel de sept million quatre-vingt-dix-huit mille quarante euro (EUR 7.098.040,-) à un montant de sept millions cent cinq mille deux cent soixante-quatorze euro (EUR 7.105.274,-) par l'émission de sept mille deux cent trente-quatre (7.234) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action.

Les actions nouvellement émises ont été entièrement souscrites par Accelya Investment S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de EUR 31.034,-, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 755, sept mille deux cent trente-quatre (7.234) actions ordinaires pour un prix total de souscription de cent neuf mille cinq cent trente-sept euro et quatre-vingt-quinze centimes d'euro (EUR 109.537,95).

La somme de cent neuf mille cinq cent trente-sept euro et quatre-vingt-quinze centimes d'euro (EUR 109.537,95) est, à la date des présentes, mise à la disposition de la Société, tel qu'il ressort des justifications apportées au notaire soussigné.

Sur la totalité du prix de souscription s'élevant à cent neuf mille cinq cent trente-sept euro et quatre-vingt-quinze centimes d'euro (EUR 109.537,95), un montant de sept mille deux cent trente-quatre euro (EUR 7.234,-) est alloué au capital social et un montant de cent deux mille trois cent trois euro et quatre-vingt-quinze centimes d'euro (EUR 102.303,95) est alloué au compte de prime d'émission.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui se lira désormais tel qu'il suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept millions cent cinq mille deux cent soixante-quatorze euro (EUR 7.105.274,-) représenté par sept million cent cinq mille deux cent soixante-quatorze (7.105.274) actions ordinaires, d'une valeur de un euro (EUR 1.-) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, émoluments ou charges de quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimées à 1.400 Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gryp, Le Pan, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 novembre 2012. Relation: RED/2012/1613. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 3 décembre 2012.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2012163035/150.

(120215729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

HayFin Special Ops LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 170.785.

L'an deux mille douze, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU

HayFin Special Ops CayCo Limited, une société régie et existant sous le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, enregistrée auprès du registre des Iles Caïmans sous le numéro WK-268759 (la «Comparante»),

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir lui-délivré par Maître Tina Fettes, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en date du 17 octobre 2012, elle-même porteuse d'une procuration lui-délivrée par la Comparante aux Iles Caïmans le 30 juillet 2012.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le notaire instrumentant et Maître Tina Fettes, prénommée, demeure annexée à l'acte de constitution de la société HayFin Special Ops LuxCo 1 S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous le numéro B 170785 reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} août 2012 et enregistré à Luxembourg A.C. le 3 août 2012 Relation: LAC/2012/37191 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 10 août 2012, dépôt numéro L120141795.

Il résulte de vérifications ultérieures qu'une erreur matérielle a été commise dans la version anglaise de la date de l'acte et, que dès lors il convient de lire ce qui suit:

Version anglaise:

"In the year two thousand and twelve, on the first day of August."

Qu'en conséquence il convient de procéder aux rectifications nécessaires auprès de quiconque et partout où il appartient

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48965. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012163273/36.

(120216099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Nouvelle Hostellerie de la Gare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 117, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.531.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Fabrice DIGNE, chef de cuisine, né à St Lo (France) le 7 novembre 1968, demeurant à L-8336 Capellen, 5, rue Charles Risch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme «NOUVELLE HOSTELLERIE DE LA GARE S.A.», établie et ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 117, Avenue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro

B 92531, a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 mars 2003, publié au Mémorial C du 25 novembre 2003.

II. - Que le capital social de la société anonyme «NOUVELLE HOSTELLERIE DE LA GARE S.A.», préqualifiée, s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31,-), entièrement libérées;

III. - Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financières de la susdite société anonyme «NOUVELLE HOSTELLERIE DE LA GARE S.A.».

IV. - Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, Avenue du Rock'n'Roll.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.Digne, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162734/42.

(120214878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.171.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PFCE Top Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.703,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 28th, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "PFCE Middle Holdco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on October 16th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1207 of November 17th, 2003, and modified last time by deed of the undersigned notary, on November 8th, 2012, not yet published at the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the company is fixed at two million one hundred and sixty-six thousand euro (EUR 2,166,000) represented by two thousand one hundred and sixty-six (2,166) shares, with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of five thousand euro (EUR 5,000), so as to raise it from its present amount of two million one hundred sixty-six thousand euro (EUR 2,166,000) to two million one hundred and seventy-one thousand euro (EUR 2,171,000), by issuing five (5) new shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the five (5) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand euro (EUR 1,000) together with a total issue premium of five hundred euro (EUR 500), so that the amount of five thousand five hundred euro (EUR 5,500) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at two million one hundred seventy-one thousand euro (EUR 2,171,000) represented by two thousand one hundred and seventy-one (2,171) shares of a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PFCE Top Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.703, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PFCE Middle Holdco S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 16 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1207 du 17 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la société est fixé à deux millions cent soixante-six mille euros (2.166.000.- EUR) représenté par deux mille cent soixante-six (2.166) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cinq mille euros (5.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent soixante-six mille euros (2.166.000.- EUR) à deux millions cent soixante et onze mille euros (2.171.000.- EUR), par l'émission de cinq (5) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les cinq (5) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, ensemble avec une prime d'émission totale de cinq cents euros (500.- EUR), de sorte que le montant de cinq mille cinq cents euros (5.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cent soixante et onze mille euros (2.171.000.- EUR) représenté par deux mille cent soixante et onze (2.171) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2012. LAC/2012/57146. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162793/97.

(120215008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Hotel Asian Securities, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167876/10.

(120222553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Hussard 2B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167882/10.

(120221780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Dexia Luxpart, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.211.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Madame Véronique DI MARIA, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en date du 16 novembre 2012

Pour DEXIA LUXPART

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012167696/13.

(120221522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.
